

DÉLIBÉRATION

N° : 101 Année : 2022
Exécutoire le : **28 NOV. 2022**
Publiée le : **28 NOV. 2022**
Visée le : **28 NOV. 2022**

FINANCES

**Décision modificative N° 2 de l'Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses
Les Fontanettes – budget 50 300**

Madame la Vice-Présidente indique que, afin d'ajuster les crédits de fin d'exercice, il convient de prendre la décision modificative suivante pour l'EPRD 2022 des Fontanettes :

Compte de résultat prévisionnel :

DEPENSES	
6262 – Frais de télécommunication	+2 000.00 €
6287 – Remboursements de frais	+2 000.00 €
TOTAL CHAPITRE 011	+4 000.00 €
61558 – Entretien et réparations sur biens mobiliers – Autres matériels et outillages	+2 000.00 €
6184 – Concours divers (cotisations)	+8 000.00 €
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	+10 000.00 €
TOTAL CHAPITRE 016	+20 000.00 €
TOTAL DEPENSES	+ 24 000.00 €
RECETTES	
7351128 – Produits à la charge de l'assurance maladie – Autres financements complémentaires	+16 000.00 €
735311 – Produits à la charge de l'usager – Part afférente à l'hébergement permanent	+8 000.00 €
TOTAL CHAPITRE 017	+24 000.00 €
TOTAL RECETTES	+ 24 000.00 €

Tableau de financement prévisionnel :

DEPENSES	
165 – Dépôts et cautionnements reçus	+2 500.00 €
TOTAL CHAPITRE 16	+2 500.00 €
TOTAL DEPENSES	+2 500.00 €

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires, ou de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.
Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

073-267303428-20221124-DELIB101-DE
Date de réception préfecture : 28/11/2022

RECETTES	
165 – Dépôts et cautionnements reçus	+2 500.00 €
TOTAL CHAPITRE 16	+2 500.00 €
TOTAL RECETTES	+2 500.00 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus ;
- CHARGE Madame la Vice-Présidente pour agir en ce sens.

Aix-les-Bains, le 24 novembre 2022

Le Président,
Renaud BERETTI

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pour le Président
La Vice Présidente
Danièle BEAUX-SPEYSER

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Conseillers en exercice : 25- Présents : 17- Présents et représentés : 17- Votants : 17- Pour : 17- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|--|